



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aliments du bétail

Question au Gouvernement n° 1779

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Claude Bartolone. Mais il y a Barrot !

M. Gilbert Barbier. Au lendemain du sommet de Florence, où les Quinze sont parvenus à un accord,...

M. Jean-Pierre Kucheida. Barrot, au micro !

M. Gilbert Barbier. ... il est nécessaire de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé depuis huit ans dans l'affaire de la «vache folle». La confiance du consommateur ne sera restaurée qu'au prix d'une transparence complète.

Or, à ce jour, un certain nombre de questions sont toujours sans réponse : par qui et vers qui les importations massives de farines d'origine animale ont-elles été faites en France à partir de 1988 ? N'est-il pas possible de dresser la liste des importateurs ?

À partir de l'interdiction de 1989, que sont devenus les stocks sur le territoire français ? Les importations ont-elles été totalement stoppées ?

On parle d'utilisation de ces farines en tant que fertilisant. Cette destination peut-elle être confirmée par les services de l'agriculture ? Dans la mesure où l'infectiosité des prions n'est pas entièrement explorée à ce jour - il n'est pas démontré que des particules n'aient pas conservé 50 p. 100 d'infectiosité dans le sol après trois ans - leur incorporation dans les engrais ne constituerait-elle pas une prise de risque inconsidérée ?

Voilà une série de questions, monsieur le ministre, qui appelle des réponses claires si l'on veut retrouver la confiance du consommateur.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Didier Boulaud. On veut Barrot !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Barbier, voici quelques éléments de réponse précis.

M. Christian Bataille. On veut Barrot !

M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. C'est à partir de 1988 que la Grande-Bretagne, compte tenu de la déclaration sur son sol de la maladie de la «vache folle», a décidé l'interdiction de l'usage des farines animales dans l'alimentation du bétail, et notamment des ruminants.

À partir de 1989, la France a fait de même pour ce qui la concerne, puis l'ensemble de l'Union européenne et, à compter du 3 août 1989, a été interdite en France l'importation des farines d'origine bovine pour l'alimentation des ruminants.

Il n'était pas anormal que se poursuivent les importations de farines venues d'ailleurs que du Royaume-Uni, à condition qu'elles servent à alimenter d'autres animaux que les ruminants, c'est-à-dire les porcs, les volailles et les animaux de compagnie.

Par la suite, le dispositif a encore été durci avec l'interdiction, en 1992, d'utiliser ces produits pour la fabrication des engrais - je réponds au passage sur ce sujet - et, enfin, le 21 mars dernier, avec l'interdiction de toute importation de produits bovins en provenance du Royaume-Uni.

Nous avons, pendant toute cette période, multiplié les contrôles.

Contrôle des navires susceptibles d'importer ce genre de productions: une vingtaine de contrôles ont été réalisés l'année dernière.

Contrôle de tous les fabricants français d'aliments de bétail. Il y a 385 fabricants. Nous avons procédé à 371 vérifications approfondies en 1994 et à plus de 220 pour les cinq premiers mois de 1996.

Contrôle, enfin, de tous les camions apportant de la marchandise du Royaume-Uni. Depuis le 21 mars dernier, nous avons procédé à plus de 15 000 contrôles.

Nous n'avons relevé qu'un tout petit nombre d'infractions qui, toutes, ont été sanctionnées.

Je puis vous renouveler la garantie que le Gouvernement ne prendra aucun risque en ce qui concerne le traitement de la maladie de la vache folle, et nous pouvons nous réjouir que l'accord passé au dernier Conseil européen nous mette enfin, sur la voie d'une solution de ce douloureux problème. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Claude Bartolone. Mais il y a Barrot !

M. Gilbert Barbier. Au lendemain du sommet de Florence, où les Quinze sont parvenus à un accord,...

M. Jean-Pierre Kucheida. Barrot, au micro !

M. Gilbert Barbier. ... il est nécessaire de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé depuis huit ans dans l'affaire de la «vache folle». La confiance du consommateur ne sera restaurée qu'au prix d'une transparence complète.

Or, à ce jour, un certain nombre de questions sont toujours sans réponse: par qui et vers qui les importations massives de farines d'origine animale ont-elles été faites en France à partir de 1988 ? N'est-il pas possible de dresser la liste des importateurs ?

À partir de l'interdiction de 1989, que sont devenus les stocks sur le territoire français ? Les importations ont-elles été totalement stoppées ?

On parle d'utilisation de ces farines en tant que fertilisant. Cette destination peut-elle être confirmée par les services de l'agriculture ? Dans la mesure où l'infectiosité des prions n'est pas entièrement explorée à ce jour - il n'est pas démontré que des particules n'aient pas conservé 50 p. 100 d'infectiosité dans le sol après trois ans - leur incorporation dans les engrais ne constituerait-elle pas une prise de risque inconsidérée ?

Voilà une série de questions, monsieur le ministre, qui appelle des réponses claires si l'on veut retrouver la confiance du consommateur.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Didier Boulaud. On veut Barrot !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Barbier, voici quelques éléments de réponse précis.

M. Christian Bataille. On veut Barrot !

M. le ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. C'est à partir de 1988 que la Grande-Bretagne, compte tenu de la déclaration sur son sol de la maladie de la «vache folle», a décidé l'interdiction de l'usage des farines animales dans l'alimentation du bétail, et notamment des ruminants.

À partir de 1989, la France a fait de même pour ce qui la concerne, puis l'ensemble de l'Union européenne et, à compter du 3 août 1989, a été interdite en France l'importation des farines d'origine bovine pour l'alimentation des ruminants.

Il n'était pas anormal que se poursuivent les importations de farines venues d'ailleurs que du Royaume-Uni, à condition qu'elles servent à alimenter d'autres animaux que les ruminants, c'est-à-dire les porcs, les volailles et les animaux de compagnie.

Par la suite, le dispositif a encore été durci avec l'interdiction, en 1992, d'utiliser ces produits pour la fabrication des engrais - je réponds au passage sur ce sujet - et, enfin, le 21 mars dernier, avec l'interdiction de toute importation de produits bovins en provenance du Royaume-Uni.

Nous avons, pendant toute cette periode, multiplie les controles.

Controle des navires susceptibles d'importer ce genre de productions: une vingtaine de controles ont ete realises l'annee derniere.

Controle de tous les fabricants francais d'aliments de betail. Il y a 385 fabricants. Nous avons procede a 371 verifications approfondies en 1994 et a plus de 220 pour les cinq premiers mois de 1996.

Controle, enfin, de tous les camions apportant de la marchandise du Royaume-Uni. Depuis le 21 mars dernier, nous avons procede a plus de 15 000 controles.

Nous n'avons releve qu'un tout petit nombre d'infractions qui, toutes, ont ete sanctionnees.

Je puis vous renouveler la garantie que le Gouvernement ne prendra aucun risque en ce qui concerne le traitement de la maladie de la vache folle, et nous pouvons nous rejouir que l'accord passe au dernier Conseil europeen nous mette enfin, sur la voie d'une solution de ce douloureux probleme. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1779

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1996, page 4873

Réponse publiée le : 26 juin 1996, page 4873

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 juin 1996